3 Fiches

PATIENTS MINEURS EN DANGER

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches aux libéraux de santé bretons afin de les accompagner à repérer, prévenir et agir auprès des patients en danger.

Fiche
REPÉRER

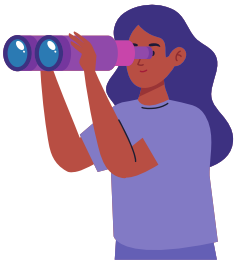

Page 2

Fiche
SIGNALER

Page 3

Fiche
ORIENTER

Page 4

Biologistes
Chirurgiens-dentistes
Infirmiers
Masseurs-kinésithérapeutes
Médecins
Orthophonistes
Orthoptistes
Pédicures-podologues
Pharmaciens
Sages-femmes

Site : cliquez ou scannez pour retrouver ces fiches en ligne

Tous liens utiles : cliquez ou scannez pour retrouver tous les liens utiles

Création : les URPS de Bretagne - Juin 2025

Ces fiches pratiques ne sont pas exhaustives.

PATIENTS MINEURS EN DANGER

Repérer

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches aux libéraux de santé bretons afin de les accompagner à repérer, prévenir et agir auprès des patients en danger.

Comment repérer ? Quels outils ?

Signaux d'alerte

- **Enfant** : symptômes physiques, psychologiques, ...
- **Parents** : fragilités éducatives, ...
- **Environnement** : isolement, ...

Accès aux signaux

Postures à adopter

- Entretien avec l'enfant et son entourage
- Recueil d'informations et examen clinique
- Identification des situations à risques

Guide HAS Exemples de questions à poser

Outils de repérage

Destinés à libérer la parole, repérer les signes de mal-être et appréhender les situations conflictuelles, les outils peuvent être confiés et expliqués à l'enfant en lui demandant : "***Comment ça se passe chez toi ?***" et en précisant : "***Je suis là pour t'entendre et t'aider***".

Affiches pour votre cabinet

Livret à utiliser avec l'enfant *et sa fiche d'utilisation*

Ressources

Chaque département (CDAS, CMS, MDD) est le chef de file de la protection de l'enfance.
Retrouvez les différents outils (colloques, guides pratiques, annuaires...) rassemblés par l'**Equipe Pédiatrique Régionale Référente Enfance En Danger (EPRRED).**

En savoir plus

Numéros utiles

- **Urgence : 17 - Urgence médicale : 15**
- **Enfance en danger : 119**
- **CRIP** de proximité**
- **UAPED* de proximité**
- **Tribunal de proximité**
- **Harcèlement : 3018**

Ne restez pas seul face à vos doutes

Arbre décisionnel

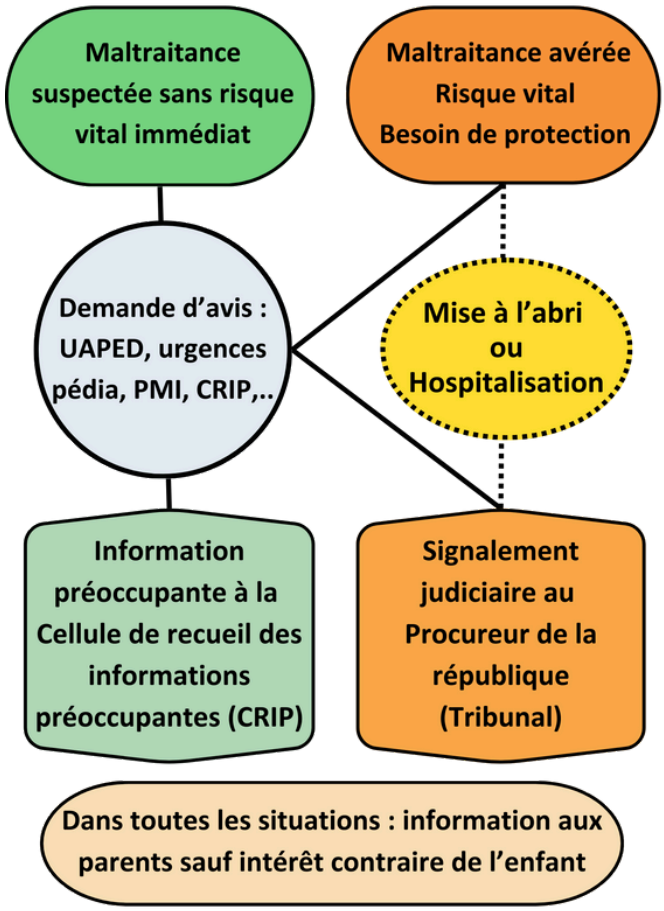

Coordonnées des CRIP
Coordonnées des Tribunaux
Arbre décisionnel complet de la HAS

**UAPED : Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger*
***CRIP : Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes*

Retrouvez tous les liens via ce QR code

Création : les URPS de Bretagne - Juin 2025

Ces fiches pratiques ne sont pas exhaustives.

PATIENTS MINEURS EN DANGER

Inter URPS BRETAGNE
UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

Signaler

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches aux libéraux de santé bretons afin de les accompagner à repérer, prévenir et agir auprès des patients en danger.

Qui prévenir ? Comment rédiger ?

Concertation pluriprofessionnelle

- **Échangez avec le médecin traitant**, en premier, et **avec les autres professionnels** sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui suivent l'enfant et son entourage.
- **Signalez chacun par écrit** la situation inquiétante aux services correspondants.

Numéros utiles

En cas de doute, ne restez pas seul et appelez

- **Urgence : 17 - Urgence médicale : 15**
- **Enfance en danger : 119**
- **CRIP** de proximité**
- **UAPED* de proximité**
- **Tribunal de proximité**
- **Harcèlement : 3018**

Levée du secret médical

- Code de la santé publique - Article L1110-4

Le secret médical se justifie par le **respect de la personne humaine** : *"Toute personne prise en charge par un professionnel [...] a droit au respect de sa vie privée et du **secret des informations** la concernant.*
Le secret n'est pas applicable dans **les cas où la loi en impose ou en autorise la révélation** (privations, **sévices infligés à un mineur** dont le praticien a eu connaissance).

- Code pénal - Article 226-14

Il n'y a **pas de poursuite** pour violation du secret professionnel lorsqu'un **signalement** aux autorités judiciaires et administratives est effectué de **bonne foi**.

- Code pénal - Article 223-6

La **non-assistance à une personne en danger** expose non seulement à des poursuites disciplinaires, mais également à des poursuites pénales.

Source : Legifrance.gouv

Aide à la rédaction

Informations à transmettre et conseils d'écriture

- **Information préoccupante (IP)** : Formulaires de rédaction des départements 22, 29, 35, 56
- **Signalement** : Formulaires de rédaction des départements 22, 29, 35, 56

Selon votre profession, vous pouvez ajouter un certificat médical à votre courrier.
Modèles disponibles auprès de votre Conseil de l'Ordre.
Soulignez le caractère URGENT dans l'objet de votre mail/courrier.
Vous pouvez joindre des photos en complément.

**UAPED : Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger*
***CRIP : Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes*

Retrouvez tous les liens via ce QR code

Création : les URPS de Bretagne - Juin 2025

Ces fiches pratiques ne sont pas exhaustives.

PATIENTS MINEURS EN DANGER

Orienter

Les **URPS de Bretagne** proposent ces fiches aux libéraux de santé bretons afin de les accompagner à repérer, prévenir et agir auprès des patients en danger.

Danger ou Risque de danger

INFORMATION PRÉOCCUPANTE

CRIP

Évaluation de la situation dans un délai de 3 mois maximum (CDAS - Aide Sociale à l'Enfance)

PROTECTION ADMINISTRATIVE

MESURES ÉDUCATIVES ADMINISTRATIVES

Travailleurs sociaux et professionnels de santé (CDAS, PMI, Aide Sociale à l'Enfance), Accueil familial ou dans un établissement

...

Et après ?

En fonction de l'évaluation

Classement sans suite

Danger grave et immédiat

SIGNALEMENT

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Ordonnance de placement provisoire possible pour mise à l'abri

Enquête judiciaire et sociale (CDAS - Aide Sociale à l'Enfance) Jugement judiciaire

PROTECTION JUDICIAIRE

MESURES ÉDUCATIVES JUDICIAIRES

Accompagnement éducatif par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Accueil familial ou dans un établissement

...

VOUS POUVEZ DEMANDER LES SUITES DONNÉES À VOTRE SIGNALEMENT

Numéros utiles

En cas de doute, ne restez pas seul et appelez

- Urgence : 17 - Urgence médicale : 15
- Enfance en danger : 119
- CRIP** de proximité
- UAPED* de proximité
- Tribunal de proximité
- Harcèlement : 3018

Orientation

- BAV (Bureau d'aide aux victimes et aux proches - procédure pénale) de proximité
- Numéro national d'aide aux victimes : 116 006

*UAPED : Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger
**CRIP : Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes

Retrouvez tous les liens via ce QR code

Création : les URPS de Bretagne - Juin 2025

Ces fiches pratiques ne sont pas exhaustives.